

Nettoyage du pulvérisateur et mise à jour du registre des pulvérisations

**Robert Maheux, Gérald Chouinard, Yvon Morin, Monique Audette,
Francine Pelletier et Maude Lachapelle**

Pourquoi rincer et nettoyer le réservoir et le pulvérisateur?

- Les résidus de pesticides présents sur la machinerie peuvent contaminer les personnes qui entreraient en contact avec cette dernière lorsqu'elle est remise et/ou lors de la préparation de la bouillie de la prochaine pulvérisation.
- Les surplus de bouillie à l'intérieur du pulvérisateur (plomberie et réservoir) peuvent contaminer l'utilisateur et causer de la phytotoxicité lors du prochain traitement.
- Dépendamment de sa composition, la bouillie peut aussi corroder ou abîmer certaines pièces d'équipement.
- Le rinçage du circuit complet de pulvérisation après chaque utilisation est l'une des opérations les plus importantes pour obtenir et maintenir des performances optimales de la machinerie

Comment procéder?

Premièrement, le port d'un équipement de protection est essentiel pour effectuer cette opération. Consultez les fiches [31](#) et [59](#).

Il importe de vérifier si votre pulvérisateur est équipé d'un dispositif qui permet de récupérer les restes de bouillie au fond du réservoir. Si ce n'est pas le cas, en fonction de la grosseur et du type de pulvérisateur ainsi que de l'angle d'inclinaison de la cuve, il peut rester de 6 à 30 L de bouillie dans le système de pulvérisation (tuyauterie et réservoir), lorsque la pompe commence à aspirer de l'air. Pour éliminer cette bouillie efficacement et selon des normes environnementales acceptables, les solutions suivantes sont généralement utilisées :

- Rincer l'intérieur du réservoir une à trois fois avec un volume d'eau propre de 100 L (votre nouveau pulvérisateur peut être équipé d'une cuve de rinçage de cette capacité, qui facilite cette opération dès que la pulvérisation est terminée).
- Les pièces importantes du pulvérisateur, telles que les filtres et les buses, doivent être nettoyées soigneusement en suivant les recommandations du manufacturier. Il faut vérifier également l'étiquette des produits utilisés pour connaître les restrictions et recommandations spéciales. Utiliser un détergent recommandé - jamais d'eau de javel - pour cette opération.
- L'extérieur du pulvérisateur peut être nettoyé à l'eau et au savon avec une laveuse à pression, dans une zone réservée à cette fin. Attention aux éclaboussures!

Que faire des eaux de rinçage?

Les eaux de rinçage produites lors du rinçage final de la cuve à la fin de la pulvérisation peuvent représenter une quantité importante de liquides contenant de faibles concentrations de pesticides. Il est interdit de jeter les eaux de rinçage dans l'égout pluvial ou sanitaire ou encore dans un équipement qui s'y déverse. Choisissez plutôt une des options suivantes, acceptées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques du Québec :

- Les épandre sur la superficie déjà traitée lorsque cette opération ne nuit pas à l'efficacité du traitement.
- Si ce type d'élimination ne convient pas, les épandre dans une zone peu à risque, loin des cours d'eau, des lacs et des puits (50 m ou plus).
- Récupérer les eaux dans un réservoir étanche et les confier au besoin à un service de décontamination.

Lorsque le rinçage et le nettoyage s'effectuent sur un site sensible, celui-ci doit reposer sur une matière imperméable (par exemple, sur l'asphalte) munie d'un drain collecteur qui amènera les eaux contaminées dans un récipient fermé. Après, il est possible de disposer de ce liquide sur un amas de terre aménagé à cette fin.

Les entreprises agricoles qui utilisent des pesticides doivent en tout temps le faire de façon **sécuritaire** et **conforme à la réglementation** en vigueur. Les recommandations ci-haut visent à assurer la sécurité des opérations de nettoyage et ces recommandations peuvent être plus exigeantes que la réglementation. Consultez la [fiche 12](#) pour les exigences légales.

N'oubliez pas!

- Après la pulvérisation, prenez une bonne douche en prenant soin de bien savonner et de rincer à fond toutes les parties de votre corps pouvant avoir été exposées aux pesticides. Après la douche, enfillez des vêtements propres.
- Remplissez par la suite votre registre de pesticides en fonction des exigences du «registre des intrants de production» du [Guide de salubrité pour les fruits de verger](#) (registre H1 de CanadaGAP). En procédant ainsi, vous rencontrez cette obligation du programme, maintenant exigé par certains emballateurs pour la vente des pommes.

Indiquez les informations suivantes dans le registre :

- Date et heure de début et de fin de la pulvérisation et les conditions météo (température, direction et vitesse des vents)
- Produit et formulation utilisés, no. d'homologation, dose à l'hectare
- Respect de l'étiquette
- Date la plus hâtive pour la récolte et délai avant récolte

- Quantité par réservoir et quantité totale de pesticides
- Nombre de réservoirs
- Pulvérisateur utilisé (rampe, jet porté, etc.)
- Bloc traité et superficie
- Stade phénologique et ravageurs visés
- Signature de l'opérateur ou facture du forfaitaire

Cette fiche est une mise à jour de la fiche originale du *Guide de référence en production fruitière intégrée à l'intention des producteurs de pommes du Québec 2015*. © Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Reproduction interdite sans autorisation.

Principaux partenaires de réalisation et commanditaires:

